



COMMISSION NATIONALE SÉCURITÉ

ATTESTATION SUR L'HONNEUR À METTRE IMPÉRATIVEMENT SUR VOS BULLETINS D'INSCRIPTION

MODIFICATION À APPORTER

Vous trouverez ci-dessous, en italique, la phrase qui devra désormais apparaître sur chaque bulletin d'inscription de toute manifestation, afin de couvrir les organisateurs en cas de non-respect d'un participant aux règlements fédéraux et de la randonnée.

Les organisateurs seront ainsi couverts en cas d'utilisation de vélos non-conformes au Code de la route, au non-respect du Code de la route, ainsi qu'au débridage des VAE.

Ce bulletin d'inscription doit être signé par chaque inscrit, même les licenciés à la Fédération française de cyclotourisme.

La phrase à mettre sur les bulletins :

J'atteste sur l'honneur,

- ✓ ***Avoir pris connaissance du questionnaire de santé et des règles d'or.***
- ✓ ***Être en condition physique suffisante pour effectuer le parcours que j'ai choisi.***
- ✓ ***Avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.***

IMPORTANT ET OBLIGATOIRE :

**Ne pas oublier d'afficher les consignes de l'affiche A4
dans votre lieu d'organisation**